

Deviens un Laflèche à vie

JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE!



LAFLÈCHE Collégial > Trois-Rivières

Conseiller(ère) à la vie étudiante – Sport (50%)

Professeur d'éducation physique (50%)

Sous la responsabilité de la directrice des services aux étudiants, des formations AEC / RAC et de la Fondation et du directeur des études, le titulaire de ce poste est responsable de la planification, de l'implantation, du développement, de l'animation et de l'évaluation des programmes d'activités relatifs aux activités sportives au Collège. Il est également professeur à temps partiel au département d'éducation physique.

Plus spécifiquement, il est :

Responsable des équipes sportives du Collège :

- Participe à la promotion des équipes sportives collégiales ainsi qu'à leurs activités;
- Assure une présence du Collège, au sein du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) et au sein de d'autres instances sportives;
- Produit et publie un calendrier des parties, et ce, pour chacun des sports;
- Embauche les entraîneurs et le personnel sportif en collaboration avec le service des ressources humaines et la directrice des services aux étudiants;
- Embauche le personnel nécessaire au bon déroulement des parties;
- Encadre et soutient les entraîneurs des équipes sportives;
- Administre le budget accordé aux équipes sportives;
- Procède aux achats des vêtements et des équipements sportifs;
- Planifie, organise et anime les rencontres sportives;
- Veille au bon déroulement du fonctionnement des parties sur les différents plateaux sportifs en assurant une présence régulière;
- Veille à favoriser la réussite scolaire des étudiants-athlètes;

Responsable des activités sportives intra-murales du Collège :

- Soutient et accompagne les étudiants désirant organiser des activités physiques et sportives;
- Encadre les étudiants dans la planification et l'organisation d'activités provenant de projets étudiants;
- Représente le Collège dans le développement d'activité physique des étudiants (organismes, fédérations sportives, comités du Collège, etc.).

Responsable de l'équipement du centre sportif :

- Tient l'inventaire, prête et assure l'entretien du matériel spécialisé;
 - Achète l'équipement lorsque nécessaire;
 - Transmet les recommandations ainsi que les améliorations envisageables à sa gestionnaire.
- Assume sa charge d'enseignement ainsi que les activités qui y sont reliées.
 - Au besoin, accomplit toute autre tâche connexe.

Qualifications requises

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle en éducation physique ou tout autre programme d'études approuvé par le Collège.

Tes qualités / aptitudes / talents

- Habileté en coordination, connaissance du milieu du sport étudiant, sens de l'organisation et facilité à travailler en équipe;
- Avoir de la facilité à communiquer;
- Approche dynamique;
- Esprit d'initiative et bon degré d'autonomie;
- Avoir de la facilité avec les technologies d'information et des communications;
- Démontrer une bonne maîtrise de la langue française orale et écrite;
- Peut être appelé à travailler en dehors de l'horaire régulier du Collège;
- Connaissance du hockey collégial, un atout.

Traitement

- Poste permanent à temps complet.
- Selon la classe 263 de la convention collective, basé sur un salaire annuel situé entre 53 529 \$ et 88 795 \$ comme conseiller à la vie étudiante et selon l'échelle salariale des professeurs, basé sur un salaire annuel situé entre 56 082 \$ et 108 008 \$.

DEVIENS UN LAFLÈCHE À VIE !**Joins-toi à notre équipe le : Août 2026**

Toute personne intéressée à poser sa candidature doit faire parvenir sa candidature au plus tard le mercredi 1^{er} avril à 12 h, au Service des ressources humaines à l'adresse courriel :

ressources.humaines@clafleche.qc.ca

Nous remercions toutes les personnes qui nous achemineront leur candidature. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront convoquées.

Le Collège Laflèche souscrit à un programme d'équité salariale et à un programme d'accès à l'égalité à l'emploi. Il invite les candidatures des femmes, des minorités visibles, des minorités ethniques, des autochtones et des personnes handicapées (certaines mesures d'accommodement possibles).